

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 25 mai 2021, à 18 : 00 heures, sans public, par vidéoconférence, pour contrer la propagation du COVID-19.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire, sans public et par vidéoconférence, est ouverte à 18 h 09 heures par madame la mairesse, Nathacha Tessier et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Étant tous présents, monsieur le conseiller Sylvain Proulx propose de renoncer à l'avis de convocation.

Les points à l'ordre du jour sont :

- 1) Résolution du Conseil mandatant l'étude CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. pour obtenir de la Cour des ordonnances d'expulsion sur le lot 6 308 000, cadastre du Québec ;
- 2) Vente de gré à gré d'un véhicule usagé de marque Ford 550 CL Super Duty 2003;
- 3) Refus de l'offre d'achat d'une parcelle du terrain Parc Yvon Lambert

RÉSOLUTION 156.05.2021

RÉSOLUTION DU CONSEIL MANDATANT L'ETUDE CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. POUR OBTENIR DE LA COUR DES ORDONNANCES D'EXPULSION SUR LE LOT 6 308 000, CADASTRE DU QUÉBEC;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire d'un immeuble servant à l'utilité publique et désigné comme étant le lot 6 308 000 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait procéder au piquetage de ce lot et qu'il a été constaté que des propriétaires voisins de ce lot empiétaient sur celui-ci et/ou l'occupaient, le tout sans droit ;

ATTENDU QUE ces propriétaires voisins ont reçu de la Municipalité des correspondances les enjoignant de cesser tel(s) empiètement et/ou occupation dans le délai imparti dans ces correspondances ;

ATTENDU QUE, malgré ces correspondances, le propriétaire voisin (lot 5 153 899) continue d'empiéter et/ou d'occuper la propriété municipale (lot 6 308 000) ;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun qu'une ultime démarche soit entreprise auprès de ce propriétaire voisin afin que cessent lesdits empiètements et/ou occupations sans droit sur le lot 6 308 000 et qu'à

défaut, la Municipalité s'adresse à la Cour pour obtenir les ordonnances visant l'expulsion dudit propriétaire voisin et de ses biens ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité de mandater ses procureurs à cette fin ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT CE QUI SUIT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil mandate Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. pour transmettre une mise en demeure au propriétaire du lot 5 153 899 et pour introduire toute procédure utile et nécessaire devant tout tribunal compétent, afin d'obtenir les ordonnances d'expulsion de ce propriétaire et de ses biens se trouvant sur le lot 6 308 000; et, qu'à défaut d'exécution par ce dernier, la Municipalité puisse y procéder par huissier de justice.

QUE le Conseil réserve tous ses recours en dommages et intérêts relativement à ce dossier.

Adopté.

RÉSOLUTION 157.05.2021

VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UN VÉHICULE USAGÉ DE MARQUE FORD 550 XL SUPER DUTY 2003

CONSIDÉRANT QU'une (1) offre d'achat a été déposée par Transport Pierre Desrosiers inc. pour un véhicule usagé de marque Ford 550 XL Super Duty 2003 qui n'est plus utile au département des travaux publics, au montant de 3 779,75 \$, excluant les taxes;

**Sur la proposition de Patrice Boislard,
Appuyé par Stéphane Gauthier,**

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'ACCEPTER l'offre d'achat formulée par Transport Pierre Desrosiers relativement au véhicule usagé de marque Ford 550 XL, 2003 et

DE VENDRE à ce dernier le véhicule usagé de marque Ford 550 XL, 2003 pour un montant de 3 779,75 \$, excluant les taxes, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale.

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document pertinent à la vente dudit véhicule à Transport Pierre Desrosiers inc. aux prix et conditions mentionnés ci-dessus et à l'offre d'achat.

Adopté.

RÉSOLUTION 158.05.2021

REFUS DE L'OFFRE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DU TERRAIN PARC YVON LAMBERT

ATTENDU QU'une offre d'achat pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située dans le Parc Yvon Lambert portant le numéro de lot 6 308 000 a été déposée au bureau municipal et remis à chacun des membres du conseil;

ATTENDU QUE le lot 6 308 000 appartient à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

ATTENDU QUE les propriétaires du 312, rue des Bruants souhaitent se porter acquéreurs de ladite parcelle;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu unanimement de refuser l'offre d'achat d'une parcelle du lot 6 308 000 déposée par les propriétaires du 312, rue des Bruants.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de Patrice Boislard,

QUE la séance soit levée à 18 h 11.